

19 décembre 2005

n° 1248

Bimensuel

8 euros

Syndicat National des Lycées et Collèges

Comptez sur nous !

Votre Quotidien

- Remplacements : attention aux abus !
- Hors Classes : inacceptable !!!
- Voyages scolaires : pas vraiment l'enthousiasme ...
- Mutations : le SNALC peut vous défendre

Votre Enseignement

- Le SNALC et l'apprentissage
- Langues Vivantes
- Orientation & Information
- Les Bacs techniques : SMS, STL, STI

Votre Opinion

- Discrimination positive
- CPGE
- L'ascenseur social ...

Avouons-le : nous eussions, en lieu et place d'un très léger tassement, préféré une franche progression ... Mais nous n'irons pas jusqu'à bouder notre plaisir : nous sommes toujours là, et bien là, toujours **le troisième syndicat de l'enseignement secondaire**, lors même que l'écart se resserre de plus en plus avec le second !

Avec 33,30 % des voix chez les Chaires Supérieures, 14,77 % chez les Agrégés et 8,84% chez les Certifiés, le SNALC conserve les 6 sièges qui lui ont permis, et lui permettront encore, de défendre sans concession ses adhérents, en constante augmentation ces dernières années. Avec 2,41 % chez les PLP, nous confirmons, en outre, notre implantation dans les lycées professionnels ...

Pourquoi donc cette infime déperdition de 0,20 % au total ? Il n'est guère difficile de répondre à cette question. Certaines organisations, contre les règles les plus élémentaires de la démocratie, et malgré nos interventions insistantes auprès du Conseil supérieur de l'Audiovisuel, ont pratiquement bénéficié du monopole de la présence sur les chaînes télévisées et radio-diffusées. Une telle situation conduit à gonfler artificiellement leur représentativité, dans certain cas, où à maintenir, tout aussi artificiellement, leur hégémonie, dans l'autre. En dépit de notre farouche indépendance, peut-être même à cause d'elle, cette désinformation par omission ne pouvait que nous nuire, dans le même temps que nos adversaires, royalement subventionnés par un gouvernement qu'ils vouent aux gémonies, disposaient d'énormes moyens pour financer leur propagande ...

Bref, si les temps restent difficiles, nous puissions, dans une légitimité que nul de saurait remettre en cause, d'importante raisons d'espérer : nous ne lâcherons pas prise ! Nous continuerons de lutter pour que le "Collège pour tous" devienne, enfin, une réalité, pour que nos élèves puissent bénéficier, quelque jour, de véritables parcours diversifiés, loin des filières obscures et des privilèges héréditaires, pour qu'une réelle revalorisation s'applique aux voies professionnelles et technologiques. Nous continuerons de nous battre pour que, professeurs et fiers de l'être, nous puissions enfin trouver, à travers la transmission de notre savoir, la satisfaction et la récompense légitimes de notre compétence.

Qu'il me soit permis, pour finir, de remercier toutes celles et tous ceux qui, une fois de plus, ont assuré notre représentativité par leur vote et leur militantisme. Joyeuses fêtes à toutes celles et à tous ceux qui comptent sur le SNALC !

Bernard KUNTZ
12 décembre 2005

Dernière Minute **Listes d'Aptitude & Hors Classes : Nouveau retard**

Au jour du bouclage de cette Quinzaine, la publication des notes de service est reportée, en principe au 22 décembre, et les candidatures, à fin janvier.

Ne manquez pas l'encart

Spécial Promotions

à paraître dans la QU n° 1249 du 16 janvier

Remplacements de courte durée : DES ABUS auxquels le SNALC s'oppose

Une série de questions/réponses signée le 12 octobre par le Directeur de la DPE à l'adresse des chefs d'établissement, certains protocoles d'établissement et certaines "interprétations" rectorales, tentent de mettre en place des pratiques et des abus inacceptables pour les remplacements de courte durée :

■ Un professeur absent pour **congé de maladie** régulier, attesté par certificat médical, ou pour répondre à une **convocation** écrite de l'administration, serait "invité", s'il est volontaire, à **rattraper**, à son retour, les heures de cours non-assurées.

Cela nous paraît remettre gravement en cause le principe même du congé de maladie et des garanties statutaires, nous faisons toutes réserves sur le fait que les TPG pourraient, dans la réalité, rémunérer ... ou non ce "rattrapage", et le glissement vers le rattrapage systématique imposé sur pression du chef d'établissement. D'autant que ce rattrapage serait rémunéré au taux de base des heures supplémentaires ... et non au taux légèrement majoré, d'où économies non négligeables pour l'administration. Tout cela, hors du décret et hors de la note de service !

■ Le plafond de **60 heures** de remplacements de courte durée peut être dépassé, si le professeur est volontaire ...

Comme l'avait dénoncé le SNALC en votant résolument **contre** le décret, on glisse bien vers un remplacement quasi-permanent et de longue durée ! Dépasser le plafond (et même approcher ce plafond de très loin !) dénature complètement un remplacement présenté au départ comme totalement ponctuel et de très brève durée, et pour l'intérêt immédiat des élèves.

■ La DPE se garde de préciser si, oui ou non, à compter du 1^{er} janvier 2006, le **refus de remplacement de courte durée** sera traité comme **service non-fait**.

Tout porte donc à redouter qu'il en soit ainsi, et que les collègues risquent donc d'aller jusqu'à être pénalisés d'une retenue d'un jour entier de traitement par heure de remplacement refusée !

■ Il est inversement confirmé que l'heure de remplacement **majorée de 25 %** n'est applicable que pour un remplacement effectué strictement pendant les "créneaux" laissés par le professeur absent, et pendant ces seules heures !

Attention donc si le chef d'établissement vous propose de remplacer à d'autres heures que celles prévues pour le professeur absent ...

■ Il est confirmé que les classes de **BTS et Préparatoires CPGE** entrent bien dans le cadre du remplacement de courte durée.

Mais le SNALC met en garde contre l'interprétation que pourraient faire les TPG, et contre leurs refus éventuels de rémunérer ces heures au taux majoré, la précision ne figurant nulle part dans le décret !

Ne signez rien : le protocole n'a d'ailleurs pas à être signé, ce n'est ni une convention, ni un contrat. Ne répondez individuellement à aucun "questionnaire" écrit, soyez prudents dans vos "vœux" individuels de juin ... Evitez tout volontariat d'avance, "à l'aveugle", en toutes heures, tous jours, toutes circonstances.

■ Quelques précisions :

– Contrairement à ce que nous avons pu craindre un moment, il est confirmé qu'un **TZR** ne peut être appelé à effectuer ces remplacements imprévus que dans son établissement de rattachement, sauf cas de sous-service et arrêté rectoral.

– Lorsqu'un professeur est absent pour **congé de maladie**, ou sur **convocation écrite de l'administration**, il peut (uniquement *s'il est volontaire*, cela ne peut lui être imposé, et il ne peut pas être désigné d'office) rattraper ses cours, avant ou après son absence, au taux de base normal des heures supplémentaires.

– Un professeur Second Degré, même volontaire, ne peut remplacer un instituteur ou un professeur des écoles en SEGPA ou en EREA. Il peut y remplacer un autre enseignant Second degré, dans les modalités du protocole adopté par l'établissement.

Jean-Claude GOUY

En cas de difficulté, ayez le bon réflexe : alertez immédiatement le SNALC de votre académie

Hors Classes : **INACCEPTABLE !!!**

Dès réception de l'avant-projet de notes de service pour les promotions 2006, et plus particulièrement au vu des modalités prévues pour les hors classes, le SNALC et l'ensemble des organisations syndicales représentatives ont adressé au Ministre et au Directeur de la DPE le texte commun suivant :

Nous avons pris connaissance des projets de note de service organisant les promotions 2006 à la hors classe pour les personnels du second degré, Certifiés, PEPS, PLP, CPE et Agrégés.

Ces projets sont inacceptables. Ils confirment le choix de critères et modalités qui génèrent de multiples inégalités de traitement à tous les niveaux et que nous avons fortement contestés l'an passé. Ils remettent totalement en cause le droit de tous les personnels à un déroulement complet de carrière incluant les indices de la hors classe. Nous tenons solennellement à vous exprimer notre total désaccord et nous exigeons le retrait des ces projets.

La DPE s'était pourtant engagée à procéder avec l'ensemble de nos organisations syndicales à un bilan approfondi des résultats de la campagne 2005. Nous demandons donc la réunion d'un groupe de travail sur la base de documents permettant de faire apparaître la situation détaillée de toutes les académies.

Nous considérons que le report de la publication des notes de service s'impose.

Luc BÉRILLE
Secrétaire Général
SE-UNSA

Christian LAGE
Secrétaire Général
SNETAA-EIL

Françoise BOURNIOLE
Co- Secrétaire Générale
SNUEP-FSU

Jean FABBRI
Secrétaire Général
SNESup-FSU

Marc GENIEZ
Secrétaire Général
SNCL-FAEN

Marie-Edmonde BRUNET
Secrétaire Générale
SN-FO-LC

Jean LAFONTAN
Secrétaire Général
SNEP-FSU

Bernard BOISSEAU
Co Secrétaire Général
SNES-FSU

Jean-Luc VILLENEUVE
Secrétaire Général
SGEN-CFDT

Denis BAUDEQUIN
Secrétaire Général
UNSEN-CGT

Bernard KUNTZ
Président
SNALC-CSEN

Nous vous prions d'agréer ...

Nous tenons à réaffirmer notre refus de cette grave remise en cause des carrières des personnels enseignants et d'éducation.

Pour garantir à tous le droit d'accéder à un déroulement de carrière complet, nos organisations sont attachées, pour tous les corps, à la définition – dans un barème arrêté nationalement – de critères objectifs et communs à tous quel que soit le lieu d'exercice et s'appuyant sur l'ancienneté de carrière. C'est pour chacun préserver l'égalité de traitement, la transparence et la lisibilité des perspectives de carrière. Ces principes sont essentiels pour le service public d'éducation.

Cela nécessite aussi une augmentation des possibilités de promotion adaptée à la situation des différents corps. Pour nous, la définition des ratios promus/promouvables qui seront arrêtés du fait de la mise en place de la LOLF ne peut ignorer cette exigence.

Pour ces raisons, nous vous demandons de nous recevoir ensemble dans les meilleurs délais.

**Le Ministre n'a pas répondu à ce jour,
le Directeur de la DPE a fait savoir
qu'il n'entendait pas donner suite ...**

Concours de recrutement de Professeurs Certifiés, PLP et CPE de l'enseignement agricole

Date limite d'inscription : **8 février** sur www.educagri.fr
mais attention, date limite de retrait des dossiers de demande : dès le **25 janvier**

Postes Second Degré dans le Supérieur

Ces postes, à pourvoir au 1^{er} septembre 2006, sont publiés, en encart, au BO n° 43 du 24 novembre (annexe 9 de cet encart) avec, pour chacun, le champ disciplinaire et, le cas échéant, le domaine spécifique et **impératif** de compétence.

Attention : le dossier de candidature doit être adressé à l'établissement supérieur souhaité au plus tard le **23 décembre**.

Ce dossier doit comporter, entre autres :

- une fiche, à télécharger sur www.education.gouv.fr rubrique "bulletin officiel", annexe 1 de l'encart,
- un *curriculum vitae* détaillé,
- l'arrêté de dernier classement dans le corps et le grade,
- l'arrêté d'affectation actuelle,
- une lettre de motivation.

Moins 20 % de voyages scolaires !?!

Moins 20 % de réservations de voyages scolaires au début de cet automne auprès de la trentaine de voyagistes de l'Office national des séjours linguistiques ... La situation, déjà difficile, s'aggrave, et l'effondrement progressif du nombre de voyages scolaires s'accroît.

Aux tracasseries financières, avec les interdictions de la gratuité des professeurs accompagnateurs par les Chambres régionales des comptes (Orléans, Nancy) et par les recteurs (Créteil, Nancy-Metz), le quasi-silence de fait du ministre – et en tout cas, son absence totale de solutions concrètes dans une de ses réponses le 26 octobre à l'Assemblée Nationale – s'ajoutent désormais les tracasseries du remplacement de courte durée. Avec des pratiques et des arbitrages totalement différents d'un établissement à l'autre, d'un rectorat à l'autre !

Il est désormais, en principe, interdit de mettre, même indirectement, à la charge des familles et des élèves les frais d'encadrement des voyages. Et même, interdit d'accepter pour les seuls accompagnateurs la traditionnelle gratuité accordée par les voyagistes !

Alors qu'un voyage scolaire représente un énorme travail de préparation, en dehors et en plus des heures de cours, de multiples soucis, une présence et une vigilance permanente, jour ... et nuit, pendant le voyage.

La position du SNALC est claire : gratuité absolue pour les accompagnateurs, quel que soit le moyen : heures supplémentaires, soutien du FSE, ou autre. Pas de remplacement ni de rattrapage imposés, non plus. Sinon, suspension de tout projet de voyage, bien entendu.

Jean-Claude GOUY

Mouvement inter : grossesse au 1^{er} septembre 2005, ou au 1^{er} janvier 2006 ???

Il ne nous avait pas échappé que la note de service comportait (page 9, § I.3.2 : mariage, pacs ou reconnaissance anticipée **au plus tard le 1^{er} septembre 2005** et page 24, § VI.2 : certificats de grossesse délivrés **au plus tard le 1^{er} janvier 2006** recevables à l'appui d'une demande de rapprochement de conjoint) des dispositions apparemment contradictoires pour la date de prise en compte des certificats de grossesse et/ou des reconnaissances par anticipation d'un enfant à naître ...

Interrogée par nos soins à ce sujet, la DPE a fini par nous donner la réponse écrite suivante* :

S'agissant de la date du 01/01/2006, elle autoriserait :

– pour les agents **mariés** ou assimilés [=pacsés], la prise en compte [=points pour enfant] d'une grossesse, adoption ... intervenant **après** le 01/09/2005 sous réserve d'avoir bien saisi sur SIAM, au plus tard le 12 décembre, une demande en *Rapprochement de Conjoints* et de respecter les conditions requi-

ses [=production des justificatifs] à la rubrique pièces jointes,

– pour les agents **non mariés** ou non pacsés, possibilité de déposer une demande tardive en *Rapprochement de Conjoints*, au plus tard le 1^{er} janvier 2006, sous réserve de produire un certificat de grossesse et une attestation de reconnaissance et sous réserve de respecter les conditions requises [=production des justificatifs] à la rubrique pièces jointes.

* *c'est nous qui soulignons, et "traduisons" entre []*

Journée de Solidarité

Le JO du 17.11.2005 publie, dans l'arrêté du 04.11.2005, les modalités de détermination de sa ou ses dates, puisque cette "journée" peut être fractionnée :

- par le chef d'établissement, après consultation de l'équipe pédagogique, pour les personnels enseignants et d'éducation du second degré (1 journée ou 2 demi-journées),
- par le responsable de service, après consultation des personnels administratifs et ouvriers (1 journée ou 7 heures de travail).



Ne l'oubliez pas ...

Calendrier prévisionnel, sous réserve de modifications, annulations, retards, reports ...

DECEMBRE

- 19 Après la classe, **vacances** de Noël en **Guyane** (rentrée le 4 janvier)
- 20 Après la classe, **vacances** de Noël en **Martinique** (rentrée le 5 janvier)
- 21 Après la classe, **vacances** de Noël à **Saint-Pierre & Miquelon** (rentrée le 5 janvier)
- 22 Date limite des demandes de candidatures Lycées et Ecoles **Défense Nationale** et collège de **Donaueschingen**
- 23 Date *limite* des candidatures postes Second Degré dans le **Supérieur**

JANVIER

- 09 Date *limite* des demandes de mutations **SASU**
- 11 Date *limite* des demandes de mutations **APASU** et **AASU**

Mi-janvier

Affichage des **barèmes** pour le mouvement **inter-académique**

2^{ème} quinzaine

- Groupes de travail académiques de vérification des vœux et barèmes pour le mouvement **inter-académique** (dates fixées par chaque rectorat)
- 27 Date *limite* de candidature pour **Andorre** (dossiers demandés dès le 16 décembre)
- 31 Début des affectations **mouvements spécifiques** : Classes Préparatoires, Sections Internationales, classes de BTS, Théâtre Cinéma Audiovisuel, Chefs de Travaux ...

Ecoles et Lycées militaires

Les postes susceptibles d'être vacants sont parus au BO n° 41 du 10 novembre : 26 postes d'Agrégés 40 postes de Certifiés, 2 indifférenciés et 2 postes de CPE, plus 3 postes au collège de Donaueschingen.

Attention : date limite de dépôt des dossiers de candidature dès le **22 décembre**, donc, dans la pratique, avant les vacances de Noël.

Etranger Outre-Mer
une nouvelle adresse
à votre service :
snalc-ETOM@snalc.fr

Mouvement Inter : A vous de jouer !

Dans la seconde quinzaine de janvier se tiendront (à des dates fixées par chaque rectorat) les groupes de travail académiques chargés de la vérification des vœux et barèmes pour le mouvement.

Si vous souhaitez que le SNALC puisse, dès cette phase de vérification, suivre votre dossier pour faire rectifier d'éventuelles erreurs de l'administration qui

pourraient vous coûter cher, **vous devez impérativement** :

faire parvenir (si ce n'est déjà fait) à la section SNALC de votre académie *actuelle* (détachés : au S 4) la **fiche syndicale** (4 pages) parue dans la QU n° 1246 ter du 31 octobre, **dûment renseignée** pour nous permettre de vérifier tous les éléments du barème, et l'ordre de vos vœux ;

mais auparavant, *dès l'ouverture* des serveurs acadé-

miques (première quinzaine de janvier), vous connecter pour vérifier le barème qui vous est attribué, et **alerter immédiatement le SNALC** si vous pensez être victime d'une erreur.

⇒ **Attention**, le barème qui figure sur l'accusé de réception de votre demande n'a **aucune valeur**, dans la mesure où les éléments ouvrant droit à bonification n'avaient pu être vérifiés.

Au Conseil Supérieur : Pourquoi refuser aux Jeunes la chance d'une nouvelle formation par l'Apprentissage ?

C'est le ministre en personne, qui est venu présenter, et défendre, au Conseil Supérieur de l'Education du 8 décembre le projet gouvernemental "**apprentissage junior**".

Gilles DE ROBIEN a en particulier garanti :

- qu'il s'agissait de diversifier, enfin, les parcours, et d'ouvrir une *chance supplémentaire* aux élèves progressivement, partiellement ou totalement déscolarisés, ou/et en situation grave de rupture, et de dégoût, avec le système scolaire ...
- que la scolarité obligatoire, et le *statut scolaire* des jeunes, ne seraient en aucun cas remis en cause, le lien restant constant à chaque phase avec l'établissement et avec l'équipe pédagogique de tutorat et de référence,
- que l'*équipe pédagogique* pourrait s'opposer au contrat d'apprentissage à 15 ans, si elle jugeait impossible l'acquisition du "socle commun de connaissances" par l'élève dans le cadre de cette nouvelle voie "junior",
- qu'à toutes les étapes il y aurait *volontariat* et demande *expresse* de l'élève et de la famille, avec, en permanence, jusqu'à 16 ans, droit de l'élève au retour à la voie générale, si, finalement, la voie de l'apprentissage junior ne lui convenait plus, et s'il reprenait ainsi intérêt et profit à la voie générale.

Toutes ces garanties, et tous ces engagements, qu'il faudra, bien entendu, vérifier dans la Loi définitive, qui reste à discuter et à voter au Parlement, et dans le détail des textes d'application à venir, ont paru justifier le **soutien du SNALC aux principes de ce futur dispositif**.

Pourquoi, en effet, laisser à l'abandon, et au moule unique inefficace et désespérant, pour eux, du collège unique, ces dizaines de milliers de jeunes qui ont le désagrément de perdre leur temps, et de faire perdre sans doute celui des autres, qui ne se sentent ni à leur aise, ni peut-être à leur place ? A l'abandon aussi, ces milliers de jeunes qui vont, ou ont, ou totalement, ou partiellement, ou de temps à autre, déserté l'école ? Et à l'abandon toujours, les 50 000, 100 000 ou 150 000 – personne ne peut le préciser exactement ! – jeunes qui sortent, chaque année, du système scolaire sans la moindre qualification, ou sans qualification réelle ...

Comme l'a souligné le SNALC dans son intervention en réponse à la présentation par le ministre, **ce sont bien, au contraire, ceux qui refusent, par idéologie, toute diversification, toute évolution, toute voie nouvelle, et qui s'entêtent, par esprit de système, à enfermer de gré ou de force les jeunes dans le moule unique obligatoire, même si ce moule a eu hélas le très long temps de faire la preuve de son inefficacité** qui mettent en péril tous ces jeunes et les excluent, paradoxalement, de toute chance de succès !

Et ce sont les mêmes qui, toujours par idéologie, *abandonnent* par ailleurs, littéralement, l'apprentissage au privé, et ... se plaignent ensuite de la concurrence, des abus et des dérives que ce désengagement et cette hostilité de principe ne manquent pas, bien évidemment, de faciliter !

Le SNALC a, au contraire, rappelé que, depuis de nombreuses années, il demandait, à l'inverse, sans se lasser, quels que soient les projets ou les gouvernements, une **prise en charge résolue de la voie de l'apprentissage par l'Education nationale publique** !

Avec, bien entendu, un **ancrage** très fort, **aux lycées professionnels**, plus qu'aux collèges, ancrage aux LP qui ferait de cette voie une voie vraiment solide et efficace, avec le soutien d'équipes pédagogiques particulièrement compétentes.

Fidèle à cette position constante, **le SNALC et les autres représentants de notre confédération CSEN ont donc, à ce Conseil Supérieur, émis un vote FAVORABLE sur le principe de ce projet**.

Cela n'a toutefois pas empêché le SNALC de souligner, dans la suite de son intervention, un certain nombre de *réserves* et de *désaccords* importants :

- doute sur la possibilité réelle de la "réversibilité de choix" et d'un retour inopiné à la voie générale n'importe quand et dans n'importe quelle condition en cours d'année,
- doute sur l'efficacité d'une navette incessante école/milieu professionnel, s'il s'agit pour l'élève de retrouver simplement le système qui ne lui a pas convenu et qui ne risque toujours pas de lui convenir,
- doute sur l'ancrage et le tutorat avec le collège, totalement privilégié dans le projet, alors qu'il faudrait donc plutôt s'appuyer sur le LP,
- flou persistant sur les conditions de l'acquis réel au moins des connaissances générales communes,
- place insuffisante à la famille, et à sa responsabilisation, qui serait pourtant indispensable ...

Le ministre a promis de poursuivre la concertation, le Conseil des ministres ne s'est pas encore prononcé, la discussion n'a pas commencé au Parlement, les textes d'application, décret, arrêtés, circulaires ne sont encore ni rédigés, ni connus.

Le SNALC ne manquera pas de continuer à défendre, certes, le principe de la nouvelle Loi, mais il attend un projet final amélioré, complété, précisé, recentré plus fortement sur le lycée professionnel.

Faute de quoi, ce serait aller vers une impasse, une fausse chance, une nouvelle déception ...

Jean-Claude GOUY

Le Plan de Rénovation de l'enseignement des Langues Vivantes se met en place

Le cadre européen de référence pour les langues (CECRL) est désormais fixé dans les textes réglementaires. L'enseignement des langues vivantes devra donc s'inscrire dans ce cadre, et le Ministère vient de lancer un plan de rénovation pour "améliorer le niveau de compétences des élèves, notamment à l'oral". Les mesures et les objectifs à atteindre sont précisés dans la *Lettre Flash* du 20 octobre 2005. Le Snalc a été reçu à ce sujet par monsieur Monnanteuil, Doyen de l'Inspection Générale des Langues.

Dans le primaire, le "taux de couverture" augmente : les réticences se sont estompées (98 % des élèves de cours moyens et 82 % des CE2 bénéficient d'un enseignement de langues vivantes). En 2007, tous les Professeurs des Ecoles sortant d'IUFM auront passé une épreuve de langue étrangère et seront à même d'assurer les cours.

La commission académique devra veiller à la diversité de l'offre des langues (en faisant "émerger la pertinence locale") et à la continuité des parcours (primaire-collège-lycée). Il ne paraît pas impossible d'articuler la carte des langues avec l'enseignement supérieur. Il est clair que l'anglais comme LV1 sera incontournable (à l'exception peut-être de quelques départements). Pour l'Inspection Générale, introduire au plus tôt une seconde langue est un moyen de lutter contre le poids de l'anglais et d'amener la LV2 au niveau de la LV1.

Pour assurer la cohérence entre l'école et le collège, il faudrait favoriser les rencontres entre les enseignants, organiser des réunions associant les deux corps d'inspection. Des documents passerelles pourraient aussi être rédigés. Enfin, ce sera l'occasion d'utiliser la répartition des élèves dans les groupes de compétences. **Aucun test d'évaluation ne sera imposé pour constituer ces groupes.**

Quel que soit le niveau d'enseignement, les professeurs resteront maîtres des répartitions, qui

dépendront souvent des situations locales. Seules consignes : regrouper les élèves de la manière la plus pertinente possible pour les faire progresser à leur rythme dans chacune des 4 activités langagières, et bannir les groupes de niveau (bons-moyens-faibles). Les élèves devront pouvoir changer de groupe en fonction de leurs progrès. Nous n'avons pas manqué d'alerter Monsieur Monnanteuil sur les difficultés pratiques de cette mise en oeuvre (gestion des emplois du temps, réunions supplémentaires ...)

A partir de 2007, les élèves auront la possibilité d'obtenir **une certification "gratuite et reconnue", organisée par le ministère**, avec l'aide d'un organisme du pays de la langue étudiée. Cette reconnaissance, nous a-t-on dit, est le moyen de crédibiliser notre enseignement si souvent contesté. Cette certification trouverait bien sa place en fin de scolarité obligatoire, puisqu'il n'y a pas d'épreuves ponctuelles au brevet.

Pour le baccalauréat, le DCL (Diplôme de Compétence Linguistique) n'est pas à l'ordre du jour : "Chaque pays est libre d'utiliser le cadre européen conformément à son propre enseignement. **Il n'y pas de communication sans culture car la culture est l'âme d'une langue.**" C'est tout à fait notre avis ! Plus de "globish".

Cependant, nous avons tout lieu de penser que le contenu des épreuves du baccalauréat sera revu pour permettre d'évaluer les 4 activités langagières, sans doute sur le modèle des épreuves de STG qui sont en cours d'élaboration.

Le Snalc participe à la consultation sur ces épreuves. Une première réunion a eu lieu le 30 novembre ; une autre est prévue en février.

A SUIVRE ...

Renée PICHARD

Catherine LAURENT BREUIL

Véronique LE DIVELLEC-FOUCRY

**Vos réactions et vos témoignages nous intéressent !
N'hésitez pas à nous en faire part ...**

Orientation & Information : des tâches désormais prioritaires ?

Les difficultés actuelles de l'école seraient, au dire de certains, directement liées au déficit d'information des élèves sur les métiers et à des "orientations-affectations" opérées en dépit du bon sens, c'est-à-dire, pour ces gens, sans tenir compte ni des aspirations des élèves ni des débouchés du monde du travail.

Un constat aussi sommaire, qui oublie d'une part la nécessaire prise en compte des acquis et des capacités des élèves, et d'autre part les difficultés à prévoir la situation des emplois même à moyen terme, conduit à proposer des solutions tout aussi sommaires, d'autant plus péremptaires qu'elles ignorent la réalité du terrain. La presse locale et régionale abonde en ce moment de réflexions sur ce sujet, réflexions qui s'apparentent hélas trop souvent à de simples réactions à l'**annonce faite par le Premier Ministre de rendre à nouveau l'apprentissage possible dès 14 ans.**

Le SNALC a réagi favorablement à cette mesure

Pourquoi ? Parce qu'il ne s'agit, pour nous, que de donner la possibilité légale d'accéder à l'apprentissage à des élèves désireux d'échapper au système scolaire.

Cela nécessite bien évidemment que ces élèves aient trouvé un maître d'apprentissage (ou qu'on en ait trouvé un pour eux) et que leurs parents soient d'accord. Cette position n'est d'ailleurs pas exclusive d'**autres propositions en faveur des élèves en difficultés à l'école.** Le SNALC a toujours demandé que les acquis des élèves de SEGPA soient mieux validés dans le cursus CAP, que les classes relais

soient développées, que les quatrièmes et troisièmes technologiques (quel que soit le nom nouveau dont on les ait paré au fil des années) soient implantées là où elles sont efficaces, c'est-à-dire en LP, que des passerelles soient effectivement prévues pour que les élèves mal orientés puissent retrouver le chemin d'une scolarisation mieux adaptée à ce qu'ils sont ou à ce qu'ils sont devenus.

Il a aussi répété – en dépit de ses contradicteurs, dont beaucoup ont fini par le rejoindre car la réalité est têtue – que **les contenus des apprentissages fondamentaux** (lecture, écriture, expression orale, calcul) **doivent être acquis par tous et partout avant l'entrée au collège** et que, quand ce n'est pas le cas, l'institution doit proposer aux élèves des formations adaptées à leurs difficultés.

Le collège unique nous a toujours semblé la pire des solutions : celle qui donne bonne conscience aux adultes en proposant à tous les élèves les mêmes parcours et les mêmes contenus **mais qui produit automatiquement l'échec massif** puisqu'elle ne tient compte ni des dispositions réelles des élèves, ni de leur travail, ni de leurs acquis!

En tout état de cause ces demandes, laissées sans réponse depuis des décennies, ne nous dispensent nullement de **réfléchir aux problèmes que pose l'orientation des élèves** ; mais est-ce en imposant aux professeurs des tâches supplémentaires, en changeant le mode de recrutement et de formation des conseillers d'orientation psychologues, en modifiant par arrêtés les règles d'affectation des élèves en LP ou en BTS qu'on les résoudra ?

Affaire Laurent LAFFORGUE

Vous avez pu lire dans le numéro 1247 de la *Quinzaine Universitaire* (21 novembre 2005) une tribune libre du mathématicien Laurent Lafforgue intitulée : "*De la culture générale des futurs instituteurs et professeurs*". A cette date, Laurent Lafforgue venait d'être nommé par le Président de la République membre du Haut Conseil de l'Education, instance récemment créée par la Loi Fillon.

Depuis lors, Laurent Lafforgue a démissionné du HCE. Sa démission, demandée par le Président du HCE et par le conseiller pour l'éducation de l'Elysée, a fait grand bruit, mettant en évidence l'existence au sein même du gouvernement de forces d'inertie s'opposant à toute réforme réelle de l'éducation et à toute parole un peu libre sur ce sujet.

De nombreuses associations de tout bord se sont mobilisées en faveur de Laurent Lafforgue. Vous pouvez suivre les péripéties de ces actions sur le site internet du mathématicien qui propose, entre autres documents, dans un article intitulé "*Défense de l'école et politique*", une mise au point particulièrement claire et convaincante sur les raisons de son action en faveur d'une école plus centrée sur la transmission des savoirs.

A lire d'urgence sur : <http://www.ihes.fr/~lafforgue/textes/ecoleetpolitique.pdf> pour ceux de nos lecteurs qui auraient encore besoin d'explications ...

Annie QUINIOU

Il y a sûrement des améliorations à apporter en ce domaine et la lecture de deux rapports⁽¹⁾ récents, qui d'ailleurs se complètent, permet de se faire une idée précise de la situation et des évolutions souhaitables. Le projet gouvernemental de transférer aux Régions les centres d'information et d'orientation et à la Fonction publique territoriale les conseillers d'orientation psychologues, projet violemment combattu par les CO-Psy puis retiré, n'a pas contribué à faciliter une réflexion sereine.

Aujourd'hui, que nous propose-t-on?

La mise en synergie des spécialistes de l'éducation et du système éducatif (les professeurs) qu'il faudrait former à cette nouvelle responsabilité, des spécialistes de l'emploi (l'ANPE) et des spécialistes de psychologie et de sociologie (les conseillers d'orientation psychologues) dans un lieu unique, facilement accessible, où le public pourrait trouver les réponses multiples à une question qui prend souvent une forme globale : *quel avenir pour un enfant ?*

Pouvoir, au cours d'une seule démarche, clarifier la question, la relier aux acquis et aux désirs de l'enfant, aux parcours scolaires ordinaires ou exceptionnels qui peuvent lui être proposés, aux réalités économiques locales et nationales, c'est-à-dire aux débouchés prévisibles des cursus d'études, la piste de réflexion

1 – Maryse Hénoque, André Legrand : *L'évaluation de l'orientation à la fin du collège et au lycée, Rêves et réalités de l'orientation* - Haut Conseil de l'Évaluation de l'École-n°12 - mars 2004 – *Le fonctionnement des services d'information et d'orientation* - rapport de l'IGEN et de l'IGAEN - octobre 2005 - http://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igaen/rapports/sio_2005.pdf

proposée pourrait, si les moyens humains étaient à la hauteur des ambitions, donner des résultats.

Il n'en reste pas moins que l'idée de faire de l'information et de l'orientation les clefs de la réussite scolaire repose, même si cela est rarement avoué sur une conviction : que la **"motivation" des élèves est le facteur primordial de leur réussite à l'école**. Le SNALC-CSEN n'a jamais partagé cette croyance et n'a jamais adhéré à l'idée que chaque élève doive, dès la classe de cinquième, élaborer un projet professionnel ... Pour certains, cela est utile, mais pour la plupart, que de temps perdu !

Il est pour nous capital de rappeler que **l'intérêt des élèves pour une discipline tient aussi aux contenus des enseignements** et qu'en ce domaine, **l'appauvrissement régulier de certains programmes** et de certains horaires **suffit à lui seul à expliquer le manque d'intérêt des élèves**, leur absence de motivation.

S'il est indispensable d'améliorer l'information et l'orientation des élèves, il plus indispensable encore de revoir les contenus qui leur sont transmis, les exercices qui leur sont imposés, et de leur donner du sens. Un chantier certes peu "populaire" et peu porteur auprès de la grande presse, mais qu'il est urgent d'ouvrir si l'on veut que collégiens et lycéens retrouvent du plaisir à fréquenter des établissements scolaires qui seront autre chose que des parkings dans l'attente du chômage et du RMI.

Annie QUINIOU

Rénovation des Baccalauréats technologiques SMS, STL, STI

Plusieurs conférences relatives à l'enseignement technique, technologique et professionnel se sont déroulées lors du salon Educatec, en particulier celle portant sur la rénovation des baccalauréats technologiques, présidée par M. Perrin, Doyen de l'Inspection générale de STI.

M. Perrin a précisé qu'actuellement, on recense un tiers des élèves dans une des filières de l'enseignement technique. L'inspection générale qu'il représente a rendu son rapport sur la réforme de la voie technologique au ministre depuis avril 2005.

Selon M. Perrin, l'enseignement technique actuel n'est pas suffisamment lisible, entraînant des

problèmes d'orientation en fin de seconde et une désaffection, au sein des sections techniques, constatée depuis quelque temps.

L'objectif de la réforme est de modifier, simplifier, rendre lisible la voie technologique, mais également élargir les possibilités de poursuites d'études vers l'enseignement supérieur, objectif fixé par la loi d'orientation.

Les voies technologiques auront un caractère plus scientifique que professionnel. Ces voies au nombre de 18 actuellement seront ramenées à 9 :

Suite page 10

Rénovation des Baccalauréats technologiques SMS, STL, STI

Suite de la page 9

■ **Arts appliqués** : il n'est pas prévu dans ce domaine de réels changements au niveau de la structure mais plutôt une modernisation des programmes.

■ **Architecture et Construction** : c'est un élargissement de l'actuelle série Génie civil qui regroupera le BTP ainsi que d'autres secteurs.

■ **Energie et environnement** : Cette voie plus large que le Génie électrique électrotechnique sera basée sur le concept d'Eco-conception.

■ **Energie mécanique** : On s'intéressera ici essentiellement à la conception de produits jusqu'au stade de la pré-industrialisation, domaine dépassant le Génie mécanique productique.

■ **Information et Réseau** : regroupe tout ce qui a trait à l'information et son traitement avec un champ très large de l'informatique à l'électronique.

■ **Ingénierie des systèmes automatisés** : cette nouvelle filière, puisqu'il ne s'agit pas ici d'un élargissement, sera centrée sur les systèmes automatisés à forte intégration industrielle.

■ **Biotechnologies** : ancienne voie STL, elle sera plus centrée sur le domaine du vivant.

■ **Chimie industrie laboratoire** : l'appellation est encore provisoire, cette voie n'est pas encore réellement finalisée mais elle concernera la chimie, l'optique.

■ **Santé publique et Sciences sociales** : c'est l'ex-SMS amputée de son enseignement du domaine tertiaire, plus recentrée sur les domaines professionnels, et pour laquelle l'orientation vers le supérieur pourrait se faire en relation avec d'autres ministères.

L'orientation de fin d'études se fera essentiellement vers les BTS existants qui, eux, sont rénovés selon un rythme plus rapide de quatre à cinq ans. Les BTS seront donc la cible de plusieurs de ces voies à champs élargis ; toutefois, certains BTS ne seront la cible directe d'aucun nouveau bac technologique, mais pourraient recruter dans les voies professionnelles par le biais des bacs pro (c'est le cas par exemple des BTS des filières structure métallique, bois, maintenance automobile ...)

Initialement estimé à 175 M €, le coût de cette réforme sera plutôt de l'ordre de 80 M €, ce que préfère le gouvernement, a indiqué M. Perrin. Cette réduction budgétaire s'explique par le caractère plus scientifique des voies technologiques, qui nécessiteront dès lors moins de matériels industriels lourds au profit de matériels plus légers et de matériels didactisés.

La réforme devrait s'accompagner d'une réduction de l'horaire/élèves, sans que M. Perrin nous en précise la quantité. Les moyens d'enseignements, quant à eux, ne devraient pas changer ; dans certaines disciplines, ils pourraient même légèrement augmenter. Pour M. Perrin, il ne devrait pas y avoir de suppressions de postes ; la réforme n'a pas pour objectif de faire des économies de moyens, on ne pourra donc à l'avenir lui imputer les surnombres disciplinaires. Toutefois, cette dernière pourrait "déplacer des postes" : il faudra regarder à certains regroupements en fonction de la carte des formations, mais cela dépend des recteurs et des régions.

Dans trois disciplines non-précisées, il devrait y avoir des besoins de recrutements suite à des départs massifs en retraite, il est prévu des plans de formation "lourds" ainsi que des reconversions disciplinaires vers d'autres domaines techniques. M. Perrin ne voit aucune restriction à ce que des professeurs d'enseignement technique, certifiés, enseignent en lycées professionnels – et inversement.

Concernant les programmes, à part le fait que, dans toutes les séries, est prévu un projet (technique) transversal, M. l'Inspecteur général n'a pas souhaité nous en dire d'avantage, si ce n'est que ces programmes sont bouclés. Les commissions d'études sur cette réforme n'ont pas "planché" sur les modalités d'examens mais, comme les supports d'études dans les disciplines techniques sont de moins en moins "papier" mais de plus en plus "informatique", il y aura lieu d'entamer une réflexion sur l'intégration de dispositifs tels que le CCF.

Sur le calendrier de mise en place de cette réforme, M. Perrin a confirmé la fin du temps "pédagogique", puisque l'Inspection générale avait remis son rapport ; nous entrons dès lors dans le temps "politique", et ce calendrier est du ressort du ministère. Il semblerait toutefois que cette réforme sera mise en place dès 2007.

Benoît THEUNIS

La Discrimination positive à l'École : pire qu'un leurre, un contresens

L'École française (depuis les classes primaires jusqu'aux plus grandes écoles de l'enseignement supérieur) constitue, historiquement, la pierre d'angle de la Nation française. Elle demeure, en effet, le creuset dans lequel se forge l'intégration des élèves dans la société. Cette intégration est double : professionnelle (l'élève se prépare à un métier) mais également politique (l'élève devient pleinement citoyen de la République).

Or, l'actuelle crise qui a enflammé les banlieues n'est que le révélateur de problèmes sociaux enkystés qui traduisent le blocage actuel du modèle intégrateur français, et partant, démontrent l'impotence de l'Etat à pérenniser le lien social. De fait, l'École porte une part de responsabilité dans l'entropie actuelle des modes d'intégration des individus à la Nation.

Pour obvier à cet état de fait, nombre de personnalités éminentes se font les chantres de la discrimination positive scolaire. L'idée consiste notamment à cibler en certaines aires géographiques (les banlieues au premier chef) quelques collèges et lycées considérés comme socialement déclassés et à favoriser par différents artifices (conventions ZEP, concours spécifiques, postes réservés, soutiens individualisés ...) l'insertion de leurs élèves dans de grandes écoles.

Le projet, généreux à maints égards, ne laisse pas de poser nombre de problèmes. Le premier réside dans son caractère fondamentalement contradictoire avec l'idée même de Nation française. La discrimination positive scolaire entre, en effet, en contradiction avec le principe de l'égalité républicaine, qui veut que l'égalité des chances soit la même pour tous indépendamment de toute origine sociale : comment justifier que certains établissements soit mieux traités que d'autres qui pâtissent pourtant des mêmes handicaps ? Pourquoi proposer des opportunités d'ascension scolaire via des concours *ad hoc* à certains élèves et pas à d'autres connaissant pourtant les mêmes difficultés sociales mais scolarisés, par exemple, dans des établissements non ZEP ? De fait, la discrimination positive scolaire crée de la ségrégation socio-spatiale (entre quartiers, entre élèves) et l'aggrave alors qu'elle prétend lutter contre celle-ci.

En outre, le principe de la discrimination positive entérine une balkanisation de la société française : elle stratifie la société selon des critères territoriaux et ethniques, en différents types de populations qu'il conviendrait non pas d'aider mais de privilégier. C'est dire que la Nation, une, indivisible, solidaire, animée par le désir de vivre ensemble, est définitivement morte au profit d'une société officiellement clivée et atomisée en de multiples communautés étrangères les unes aux autres.

Enfin, le risque n'est-il pas grand de voir la discrimination positive se retourner contre ceux qui en auraient

été les bénéficiaires ? Ces derniers ne pourraient-ils pas se voir reprocher d'avoir grimpé les barreaux de l'échelle sociale non pas grâce à leur mérite, mais grâce à leur origine sociale ou ethnique ? Quant à ceux (la majorité des élèves, il convient de ne pas l'oublier) qui auront été exclus des actes de la discrimination positive, leur rancœur et leur frustration n'en seront que plus fortes. La discrimination positive, par nature, ne peut que créer de l'inégalité.

Dès lors, comment agir ? En s'appuyant sur l'École, mais une École qui aurait recouvré sa dimension républicaine, c'est-à-dire une École guidée par le double principe de l'excellence et de la méritocratie. Ces notions font aujourd'hui bondir, mais il est facile de les apprivoiser dès que du sens leur est donné.

Le principe de l'excellence n'est pas élitiste : il vise simplement à tirer le meilleur de chaque élève quel qu'il soit, et quelle que soit sa filière scolaire. Tirer le meilleur de l'élève, ce n'est pas le leurrer à travers des démarches pédagogisantes et égalitaristes qui n'ont pour conséquence que d'abaisser les niveaux de maîtrise des savoirs et des savoir-faire des élèves, de dévaloriser à la fois les diplômes offerts et l'institution scolaire elle-même perçue comme incapable de permettre l'ascension sociale de ses élèves. Cela revient à l'encourager à dépasser ses limites par un travail fécond et approfondi à tous les stades du cursus scolaire, depuis l'école primaire (qui doit d'abord offrir à TOUS les élèves des bases inexpugnables en calcul et lecture) jusqu'aux lycées et à l'enseignement supérieur.

Pareille ambition passe notamment par un diagnostic des élèves les plus faibles et par des cours de remise à niveau *sui generis*. Il convient également d'offrir des parcours différenciés à tous les élèves, afin que ceux-ci trouvent leur voie et s'y épanouissent pleinement, sans mépris aucun pour certaines filières. Ce faisant, le principe de la méritocratie prévaut, dans toutes les voies de l'enseignement : des bourses au mérite seront proposées aux plus nécessiteux, cependant qu'en retour, certaines grandes Ecoles (qui paradoxalement se font les apôtres de la discrimination positive) auront baissé le tarif parfois rédhitoire de leurs frais de scolarité (lesquels encouragent une privatisation larvée des filières d'excellence).

Telle est la chance des élèves : une École républicaine qui ne les considère pas (fût-ce au nom de bons sentiments) à travers le prisme de leur origine sociale. La discrimination positive ne favorise l'intégration que d'une infime minorité d'élèves, une École républicaine efficiente favorise l'intégration de tous.

Stéphane DUBOIS
Académie de Nantes

A propos de la note d'information du Ministère sur les Etudiants en CPGE

Chaque année, le ministère de l'Education nationale publie une note d'information sur les étudiants en classes préparatoires aux Grandes Ecoles. Celle sur l'année 2004-2005 est parue le 22 septembre dernier et il m'a semblé particulièrement intéressant d'en faire une synthèse et d'y ajouter quelques réflexions personnelles. Le document complet est consultable sur www.education.gouv.fr/stateval. Il traite d'abord de l'évolution des effectifs et des origines sociales des étudiants, comme les notes d'information des années précédentes, puis, fait nouveau, il ose aborder la réorientation de certains élèves en cours et en fin de première année, situation que nous connaissons bien dans nos classes mais dont on ne parlait jamais.

Des effectifs de nouveau à la hausse

Après une stagnation aux environs de l'an 2000, les effectifs sont en hausse pour la quatrième année consécutive et atteignent leur niveau le plus élevé depuis 1995 avec 73150 étudiants. La croissance constatée en 2004-2005 a eu lieu essentiellement dans les classes scientifiques du secteur public avec + 2,9 %. En classes économiques et commerciales, après la baisse significative de 2003-2004, on observe une légère reprise (+ 0,5 %) en première année. Une reprise encourageante est également constatée pour les classes préparatoires littéraires avec en particulier une augmentation notable du nombre des étudiants dans la filière "Lettres et Sciences Sociales" (+ 10 % en première année). Quant aux filières technologiques TSI et ECT, elles ont vu augmenter leurs effectifs de 6 %.

Toutes filières confondues, les jeunes filles représentent 41,5 % des étudiants en CPGE, pourcentage en légère baisse par rapport à 2003, car l'augmentation des effectifs a surtout été due à des candidatures masculines.

Les CPGE attirent avant tout les bacheliers S

Ce sont surtout les bacheliers S qui sont attirés par les CPGE : 20,8 % d'entre eux y sont entrés en 2004. A 80 %, ils ont choisi les CPGE scientifiques et ont manifesté un léger désintérêt pour les classes économiques et commerciales. Les bacheliers ES sont à peine 6 % à tenter une CPGE, 7 % des bacheliers L ont choisi une poursuite d'études en CPGE et les

bacheliers technologiques ne l'ont fait que pour 1,1 % d'entre eux. Le développement des classes préparatoires technologiques devrait donc avoir de beaux jours devant lui dans les années à venir.

Des origines sociales contrastées selon les filières

La diversification sociale varie beaucoup selon le type de CPGE.

Comme on pouvait le penser, les étudiants d'origines sociales les moins favorisées sont mieux représentés dans les filières technologiques que dans les filières générales. Cependant, le pourcentage d'étudiants des classes dites populaires est moindre en classes préparatoires que dans celles avant le baccalauréat.

Par contre, dans les classes littéraires, économiques et commerciales, les origines sociales les plus favorisées sont nettement plus représentées que dans les classes de lycée. Les classes préparatoires scientifiques conservent, quant à elles, à peu près la même répartition sociale que les classes de lycée.

Ainsi la filière technologique et la filière générale diffèrent par le profil social de leurs étudiants mais comportent cependant toutes les deux une surreprésentation des bacheliers des milieux les plus favorisés. **Mais ce que la note ne dit pas, c'est que cette diminution en pourcentage est très inférieure à celle que l'on observe entre l'entrée en 6^{ème} et l'entrée en Terminale ; de plus, si on compare les CPGE à l'ensemble des bacheliers titulaires d'une mention, la différence est très faible.**

Plus d'un étudiant de CPGE sur 4 ne continue pas en 2^{ème} année

L'étude des trois points précédents : effectifs, filières d'origine, milieu social des familles présente un intérêt certain mais leurs résultats étaient déjà publics depuis longtemps. Par contre, on n'abordait que fort discrètement la question des préparatoires de première année qui ne continuaient pas en seconde année, soit qu'ils n'aient pas été admis en seconde année, soit qu'ils aient d'eux-mêmes souhaité quitter le système des CPGE en cours ou en fin d'année. Or ces préparatoires sont nombreux, puisque 26,3 % des étudiants admis en CPGE à la rentrée 2003 n'ont pas continué en seconde année à la rentrée 2004.

Le plus fort taux de sortie est observé dans les classes littéraires puisqu'il concerne 45,4 % des étudiants. En classes économiques et commerciales, 21 % des étudiants se réorientent et près de 23 % quittent les classes scientifiques, mais le taux des sortants est bien moindre en MPSI (18,8 %) qu'en TSI (34,9 %).

Comment ces étudiants se réorientent-ils ? 56 % vont à l'université, 18 % en IUT, 3 % en STS et 23 % dans d'autres cursus tels les "prépas intégrés" ou bien ils se réinscrivent en première année dans un autre type de CPGE. Mon expérience depuis dix ans de professeur de première année en PCSI m'a permis de constater que quitter le système des CPGE par non-admission dans la classe supérieure ou même par choix personnel est toujours un moment difficile pour les étudiants qui sont mis, le plus souvent pour la première fois, en situation d'échec et qui doutent d'eux-mêmes et de leurs capacités. Cependant, ils n'ont habituellement aucun mal à se réinscrire à l'université, dans un IUT ou dans une "prépa intégrée", ils ont même très souvent le choix entre plusieurs filières. Par contre, ensuite, nous perdons généralement leur trace. Les seuls que nous suivons vraiment sont ceux qui tentent à nouveau une première année dans la PTSI d'un lycée voisin et qui y réussissent pratiquement toujours. Ces étudiants avaient en général rejeté l'idée d'aller en PTSI quand ils étaient en terminale et, personnellement, je regrette que cette excellente filière soit trop souvent choisie par défaut. Quelques-uns de nos bons étudiants souhaitent aussi quitter la CPGE en fin de première année pour intégrer une Ecole d'Ingénieurs recrutant à ce niveau.

Maintenant, on peut se demander quels sont les facteurs qui favorisent l'abandon en cours ou en fin de première année.

En filière scientifique, un étudiant qui a passé le bac à plus de dix-huit ans quitte plus souvent sa CPGE avant la seconde année. Les bacheliers ES quittent plus souvent les classes littéraires que les bacheliers L ou S. Etre interne réduit les risques de sortie en fin de première année. Il est en effet essentiel en CPGE de ne pas s'épuiser dans des trajets interminables, allant parfois jusqu'à deux heures par jour voire plus, et nous le répétons inlassablement lors des journées "portes ouvertes" dans les lycées.

En filière scientifique, les filles partent plus souvent que les garçons, de même que les étudiants de nationalité étrangère.

Et enfin, aussi bien dans les filières scientifiques que littéraires, l'appartenance sociale joue un rôle certain : le risque de sortie des étudiants issus des classes sociales les moins favorisées est bien supérieur à celui des étudiants de milieu supérieur ou enseignant. J'ajouterai que j'ai pu remarquer que nos étudiants des milieux populaires ont souvent fréquenté des lycées où toute l'énergie de nos collègues est mobilisée pour faire obtenir le baccalauréat à leurs élèves et où il n'est pas possible de préparer en plus les meilleurs d'entre eux à ce qui les attend en CPGE. Ces étudiants sont très défavorisés à leur arrivée dans nos classes et se découragent souvent rapidement. On ne peut qu'encourager les initiatives des étudiants d'un nombre grandissant de Grandes Écoles proposant des clubs de sciences ou de mathématiques aux meilleurs élèves des lycées en zone difficile, car ces jeunes pourront ainsi beaucoup mieux se préparer au système des CPGE. Car augmenter la diversité sociale en classes préparatoires est bien, y faire rester les étudiants les plus modestes jusqu'à l'intégration d'une Grande Ecole serait encore mieux.

Les effectifs en CPGE sont en hausse quasi continue, la diversité sociale progresse, certes encore lentement, mais de plus en plus d'élèves des milieux populaires ont accès aux classes préparatoires ; par contre, même en laissant de côté le cas des classes littéraires, le taux d'étudiants quittant les CPGE avant l'intégration dans une Grande Ecole est encore trop élevé, d'autant qu'il est reproché aux Classes Préparatoires de coûter cher à la Nation et qu'il est souvent rétorqué : "C'est vrai, mais ils intègrent tous". Les statistiques prouvent le contraire et il serait utile de mener une réflexion associant tous les acteurs des CPGE, afin d'aider nos étudiants à rester dans nos classes jusqu'aux concours.

Odile MAZEROLLES

*Professeur de chimie en PCSI
au lycée Marcelin Berthelot à Saint-Maur (94)
Commissaire paritaire nationale
pour les Chaires Supérieures*

Nous les Liftiers ...

En général

On nous dit que l'ascenseur social est en panne depuis de longues années, et qui plus est, on nous accuse parfois, nous les liftiers, de l'avoir mis en panne pour les autres, et de ne le dépanner que pour nous. Chacun d'entre vous a dû lire⁽¹⁾ que plus de 50 % des candidats reçus à l'une des quatre grandes écoles suivantes, l'X, l'ENS, Centrale et HEC, ont au moins un parent enseignant. Je ferai remarquer que cela montre simplement la valeur de ce que les enfants d'enseignants ont reçu *en dehors de l'école*, c'est à dire dans leur *famille* d'enseignants. A l'école tout le monde reçoit à peu près la même chose. Il serait peut-être temps de dire que la valeur de l'enseignement d'il y a cent ans n'était pas due seulement au dévouement et au patriotisme des *hussards noirs*, mais à la structure de la cellule familiale de l'époque, et à ses *valeurs*. Si nos enfants réussissent mieux que ceux des autres, ce n'est pas parce qu'ils sont plus doués, ni que nous nous en occupons mieux dans l'école, ni que nous sommes plus riches que la moyenne (oh ! que non !) mais peut-être parce que **la proportion de gens qui considèrent qu'il est important d'écouter le professeur et d'apprendre ses leçons est un peu plus importante chez nous qu'ailleurs**. Et donc l'Ecole de Jules Ferry fonctionnait bien avant tout parce qu'à l'époque de Jules Ferry, les mères faisaient réciter les leçons, et que les enfants avaient peur que leur père "leur mette une volée" s'ils ramenaient un mauvais bulletin !

Il est bon de marteler ces évidences, quand on compare les statistiques des principaux pays développés. Si le Japon marche bien, en tout cas, s'il produit nettement moins de chômeurs et de petits délinquants que nous, avec *plus d'élèves* par enseignant, ce n'est pas, à l'évidence, parce que les pédagogues japonais sont géniaux, mais certainement parce que la cellule familiale y est beaucoup plus structurée – et respectée – qu'en occident.

Or, depuis quelques décennies, on demande à l'Ecole de remédier aux lacunes de la société et de la famille : études dirigées, groupes de soutien, ZEP, tutorat ... on a essayé tant de processus de remédiation que la notion de "programme" classe par classe devient de plus en plus théorique. Il faut chaque année reprendre ce qui n'a pas été bien acquis les années précédentes ; récemment, une IPR de Lettres n'a pas hésité à affirmer que l'école primaire ne pouvait pas tout faire et qu'en conséquence l'apprentissage

de l'écriture était l'affaire du collège (*Sud-Ouest* du lundi 17 octobre). Si cela continue comme cela, on nous dira dans dix ans que c'est l'affaire du premier cycle universitaire.

Le SNALC pense que le but de l'Ecole est la **transmission de savoirs positifs** (disciplines scientifiques et littéraires), la **formation du goût** (disciplines littéraires et artistiques) et la **formation du jugement** (toutes disciplines). Le but de l'Ecole n'est pas l'apprentissage de la vie en société. Il n'est pas l'apprentissage des règles élémentaires de civilité. Les seuls vrais professeurs d'ECJS, les seuls qui peuvent obtenir des résultats sont le père et la mère, pas les enseignants. Le but de l'Ecole n'est pas non plus de provoquer de la mobilité sociale – ni de l'immobilité, bien entendu. Et, surtout, ***l'Ecole n'est pas un ascenseur, instrument mécanique qui reçoit son énergie de l'extérieur, et où il n'y a qu'à se laisser porter***. Si on tient absolument à une métaphore, c'est, à la rigueur, une corde lisse, où tout se fait à la force du poignet. On aimerait que l'Etat s'en persuade. Sans doute faut-il prendre les élèves tels qu'ils sont, mais il faut les prendre pour leur donner ce qu'ils sont en droit de recevoir, c'est à dire de l'instruction.

En particulier

■ Le SNALC n'a rien contre le traitement social du chômage : si on décide d'embaucher de façon précaire quelques dizaines de milliers de chômeurs sans diplôme pour pointer les cartes de cantine, pourquoi pas ? Mais si l'on veut une école qui transmette des savoirs, on doit **rétablir les horaires dans les disciplines fondamentales**, et dès la sixième.

■ Les enseignements optionnels font structurellement partie de cet ensemble dédié à la transmission des savoirs. L'État, qui n'a plus d'argent les ferme un peu partout ; il est possible que dans certains cas, ce soit inévitable, mais sûrement pas partout, et avant de fermer une option, on doit se demander si l'argent ainsi économisé sera remployé de façon réellement intelligente !

■ Les professeurs les plus instruits n'ont pas à être les plus maltraités d'un système dont la finalité est l'instruction ! Le SNALC a réussi à obtenir du Recteur de Bordeaux l'attribution de 20 points (sur les 40) aux agrégés par concours. Cela n'a pas été le cas dans toutes les Académies. Le SNALC continuera de militer pour la **transparence** et l'**équité** dans les règles qui président au passage dans la Hors-classe.

François LEHEC

Commissaire Paritaire Académique (Bordeaux)

1 En dernier lieu chez GODET, *Le choc* de 2006



4, rue de Trévise – 75009 Paris
 01.47.70.00.55 – 01.42.46.26.60
 www.snalc.fr – info@snalc.fr

N'oubliez pas que vous pourrez déduire 66 % de votre cotisation du montant de vos impôts pour l'année de référence

Adhésion
 Renouvellement

Fiche à renvoyer, avec le chèque correspondant (à l'ordre du SNALC) à votre Trésorier académique (voir ci-dessous)

Académie

M.
NOM Mme
 Melle
 Prénom
 Nom de jeune fille
 Date de naissance | | | | | | | | | |
 Adresse

 | | | | | |
 Tél. | | | | | | | | | |
 Fax | | | | | | | | | |
 Courriel

Grade..... Discipline

Echelon Depuis le | | | | | | | | | |

Stagiaire IUFM en situation, ancien grade

Formateur IUFM GRETA

Enseignement en CPGE en STS

CNED : Détaché Réadaptation
 Réemploi Délégation ponctuelle

temps complet mi-temps temps partiel, fraction :

poste fixe T.Z.R.

cotisation couple avec M.

Si T.Z.R. : Z.R. de

Et^t de rattachement

| | | | | |

Etablissement d'exercice : code | | | | | | | | | |
 Nom

 | | | | | |
 Sensible PEP ZEP Violence PEP IV APV

Académie de l'année précédente :

cocher ici si vous acceptez de devenir (ou de continuer à être) S1 de votre établissement

Cotisations 2005-2006

Ech	Agr		Bi-Ad	Cert, P EPS PLP, CPE		PEGC, ChE EPS (+ AE & Ch Ens)			MA
	H CI + Ch Sup	CI norm		H CI	CI norm	CI except	H CI	CL N + AE & CE	
1	191	136	133	167	127	184	160	105	127
2	195	153	143	178	136	191	164	108	136
3	197	165	150	183	142	192	170	130	142
4	199	171	154	186	147	193	174	135	147
5	203	177	164	193	153	199	183	141	152
6	207	183	168	197	163		189	148	160
7		186	173	199	166			151	163
8		192	180		174			161	166
9		197	183		178			165	
10		200	188		182			168	
11		203	193		190			173	

IUFM, Assistants d'Education, Contractuels, Vacataires, MI-SE : 30 €
Etranger, Outre-Mer majoration de 18 € pour envoi par avion

La cotisation comprend l'abonnement à la Quinzaine et son envoi à domicile.
 Prix au numéro : 8 € - Abonnement 1 an : 105 €

- Mi-temps, temps partiel, CPA : 75 % de la cotisation correspondante*.
- Couples : remise de 40 % sur la cotisation la plus élevée*.
- Congé parental, Disponibilité, CFA, Retraités : 105 €.
- Catégories non mentionnées : consulter le trésorier académique.

* Les diverses réductions ne sont pas cumulables.
 Pas de cotisation inférieure à 105 €

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, vous acceptez en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de votre carrière, lui demandez de vous communiquer en retour les informations sur votre carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA, CAPN, FPM et autres groupes de travail et l'autorisez à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de votre part.

ACADEMIE	POUR JOINDRE LE \$ 3	POUR PAYER VOTRE COTISATION
AIX MARSEILLE	Tél 04.91.46.54.98 et 06.82.05.27.22	SNALC - M. ANASTAY - Les Fauvettes 181, rue Dr Cauvin - 13012 Marseille
AMIENS	T-Fax 03.23.59.53.64 - T. 03.22.46.75.66 marial.cloux@wanadoo.fr	SNALC - M. FLEURY - Le Clos du Haras 42, av. des Sangliers - 60300 Senlis
BESANCON	snalcfcf@free.fr Tél-Fax 03.81.55.75.95	SNALC - Mme GOYARD 10, rue R. de Lisle - 39500 Tavaux
BORDEAUX	snalc-bx@tele2.fr Tél-Fax 05.56.89.83.38	SNALC 109, rue Millière - 33000 Bordeaux
CAEN	snalc.bn@wanadoo.fr Tél-Fax 02.33.27.73.32	SNALC - M. BUHOT 10, rue Jules Verne - 14100 Lisieux
CLERMONT FERRAND	dominique.lemoing@wanadoo.fr Tél 06.13.72.73.50 Fax 04.70.42.90.66	SNALC - M. PASSIGNAT Verneuil en Bourb. - 03500 St-Pourcain
CORSE	Tél 04.95.21.01.69 Fax 04.95.21.20.04	SNALC - M. OLMETA Quartier Tettola - 20217 Saint-Florent
CRETEIL	snalc-creteil@wanadoo.fr Tél-Fax 01.64.37.20.02	SNALC - M. VATIN 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu
DIJON	snalc-dijon@wanadoo.fr Tél-Fax 03.80.45.50.12	SNALC 9, rue du Petit Bernard - 21000 Dijon
GRENOBLE	elisabethdufour@wanadoo.fr T-Fax 04.74.88.06.28 & 04.74.88.07.30	SNALC - 440, chemin du Lancelot 38110 Dolomieu
LILLE	snalclille@laposte.net Tél-Fax 03.21.56.39.02	Mme LECLERCQ - 92, rue Faidherbe 59260 Hellemmes
LIMOGES	marby@club-internet.fr Tél 06.10.80.77.88 & 06.61.95.43.10	SNALC - M. SAILLOL 6, rue Carot - 23200 Aubusson
LYON	snalc.lyon@wanadoo.fr T-Fax 04.74.01.72.85 & 04.72.33.21.16	SNALC - Mme GUALCO 6, ch. du Bois Joli - 69300 Caluire & Cuire
MONTPELLIER	snalcmcomcombey@wanadoo.fr Tél 04.66.57.59.87	Mme CELMA - 3, rue de l'Alzina 66500 Ria - snalcmcom.tresorier@free.fr
NANCY METZ	snalc.lorraine@free.fr T-Fax 03.83.36.42.02 & 03.83.41.13.70	SNALC 3, av. du XX ^e Corps - 54000 Nancy
NANTES	snalc-nantes@wanadoo.fr Tél-Fax 02.28.15.93.45	SNALC - 23, av. de la Haye aux Bonshommes - 49240 Avrillé
NICE	nice_snalc@yahoo.fr Tél 06.83.51.36.08 Fax 04.93.74.67.24	SNALC - 396, av. de l'Orée du Parc 83600 Fréjus
ORLEANS TOURS	snalc.orleanstours@wanadoo.fr Tél-Fax 02.38.54.91.26	SNALC - 6, rue J.-B. Clément 45400 Fleury les Aubrais
PARIS	snalc.paris@club-internet.fr Tél-Fax 01.48.42.04.40	Mme GOBERT - SNALC Paris 63-65, rue Amiral Roussin - 75015 Paris
POITIERS	toufickayal@wanadoo.fr Tél 05.49.56.75.65 & 05.49.50.94.43	Mlle LE DROUCPEET - Appt 30 31, rue de la Corderie - 79000 Niort
REIMS	Snalcreims@aol.com Tél. 03.26.07.95.48	SNALC - 59 rue du Mont St-Pierre 51430 Tinguieux
RENNES	snalcarmor@aol.com Tél 02.96.78.29.12 Fax 02.96.78.28.80	M. ROBREAU 21, rue de Provence - 22440 Ploufragan
LA REUNION	snalc.reunion@wanadoo.fr Tél 0262.21.70.09 Fax 0262.21.73.55	M. CHOTIA - SNALC 375, rue Mal Leclerc - 97400 St-Denis
ROUEN	snalcrouen@yahoo.fr Tél 02.35.97.55.06 Fax 02.35.97.69.08	Mme VIGARIE - 295, rue de l'Eglise 76230 Bois-Guillaume
STRASBOURG	snalc.alsace@wanadoo.fr Tél 03.88.82.99.58 & 06.83.29.12.45	Mme SUTTER 20, rue Kirchlach - 67240 Schirrhein
TOULOUSE	pierre.pueyo@wanadoo.fr Tél-Fax 05.34.41.67.19	M. VANSOËN Gachoutet - 31190 Auribail
VERSAILLES	snalc.versailles1@libertysurf.fr Tél 01.48.42.06.15 Fax 01.48.42.02.50	Mme MASSELIN - SNALC Versailles 63-65, rue Amiral Roussin - 75015 Paris
C.N.E.D.	gesper@snalc.fr Tél 01.47.70.00.55 Fax 01.42.46.26.60	SNALC-CSEN 4, rue de Trévise - 75009 Paris
ETRANGER OUTRE-MER	snalc-ETOM@snalc.fr Tél-Fax 01.47.05.36.87	SNALC-CSEN 4, rue de Trévise - 75009 Paris

SOMMAIRE

EDITORIAL

Comptez sur nous ! 1

GESTION DES PERSONNELS

Remplacements de courte durée
des abus
auxquels le SNALC s'oppose 2
Hors Classes : Inacceptable !!! 3
Enseignement agricole 4
Voyages scolaires 4
Mouvement Inter, grossesse 4
Journée de Solidarité 5
Ecoles et Lycées militaires 5
Mouvement Inter :
à vous de jouer ! 5
Ne l'oubliez pas 5

VIE SYNDICALE

Pourquoi refuser aux Jeunes
la chance d'une nouvelle formation
par l'apprentissage ? 6

PEDAGOGIE

Plan de Renovation
des Langues Vivantes 7
Orientation & Information 8
L'Affaire Laurent Lafforgue 8
Renovation des Bacs technologiques
SMS, STL, STI 9

TRIBUNE LIBRE

La Discrimination positive :
pire qu'un leurre, un contresens ... 11
Les Etudiants en CPGE 12
Nous les Liftiers 14
Adhésion, cotisations 15

EN BREF

Ce n'est pas nous qui le disons 16



4, rue de Trévisse - 75009 PARIS

☎ 01.47.70.00.55

www.snalc.fr

La Quinzaine Universitaire

SNALC - 4, rue de Trévisse

75009 PARIS

☎ 01.47.70.00.55

Directeur de la Publication :
Jacques MAZAUD

Maquette : Catherine TERS

Régie publicitaire MISTRAL MEDIA

365, rue Vaugirard - 75015 PARIS

☎ 01.40.02.99.00

Impr. DEPREZ - 62620 RUITZ

Dépôt légal 4^{ème} trim. 2005

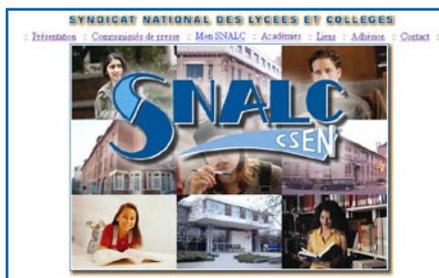
CP 1005 S 05585 - ISSN 0395-6725

Bi-mensuel 8 € - Abt 1 an 105 €

La QUINZAINE universitaire

vous souhaitez
d'excellentes fêtes
de fin d'année
et vous donne rendez-vous
le 16 janvier

Connaissez-vous nos sites Internet ?



www.snalc.fr

www.csen.fr

Ce n'est pas nous qui le disons ...

Maintenant que le climat passionnel qui a entouré la crise des banlieues s'est un peu apaisé, il est peut-être opportun de revenir sur la décision du chef du gouvernement d'abaisser à 14 ans l'âge de l'apprentissage.

Certes celle-ci a été diversement accueillie, notamment par le monde éducatif qui juge cet âge trop précoce. Pour autant il serait regrettable de la bouder. Confronter de jeunes esprits aux notions de travail, de rigueur et de mérite que vient récompenser un salaire, n'est-ce pas louable? Et l'apprentissage – dans certains cas du moins – n'est-il pas une deuxième chance lorsque la voie traditionnelle semble échouer ?

Enfin, montrer à des adolescents qui s'ennuient devant leurs pupitres que la réalité du monde n'a rien à voir avec l'univers virtuel si présent, désormais, dans notre vie quotidienne, n'est-ce pas les aider à mûrir et à comprendre les droits et devoirs de la citoyenneté ?

Le Populaire du Centre – 26 novembre

SNALC Etranger – Outre-mer

Nelle-Calédonie : M. FERNIZON - B.P. 22511 - 98846 Nouméa Cedex - anais@canl.nc
Mayotte : M. DOUCET - App. 109 - Quai Ballou - 97610 Dzaoudzi - Tél/Fax 02.69.61.32.43 xavier.doucet@wanadoo.fr
Polynésie Française : M. BARNIER - B.P. 53139 - 98716 Papeete Tahiti - Tél. (00.689) 83.19.07 - president@snalc.pf
Wallis & Futuna : M. MENARDO - B.P. 738 Vaitupu - 98600 Wallis & Futuna - T/Fax (00.681) 72.10.82 jpmen@wallis.com.nc
St Pierre & Miquelon : M. DELAPORTE - B.P. 653 - 97500 St Pierre & Miquelon - T. 0508.41.41.66 - Fax 0508.41.73.04 delaporte@chazzone.net
DOM (sauf La Réunion) : M. OURMIET - SNALC - 4, rue de Trévisse - 75009 Paris - Tél/Fax 01.47.05.36.87 - snalc.ETOM@snalc.fr
Autres pays : M. OURMIET - SNALC - 4, rue de Trévisse - 75009 Paris - Tél/Fax 01.47.05.36.87 - snalc.ETOM@snalc.fr